CTSD de l'Hérault, 27 juin 2022
Déclaration liminaire du SNALC

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale,
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Malgré les fortes chaleurs que nous avons connues ces derniers jours, le dégel du point d'indice, promis avant l'été, n'est toujours pas effectif… Il faut croire que la canicule n'était pas assez forte… Le SNALC se désole des annonces et promesses fantaisistes qui nous ont été faites au cœur de l'hiver. Ajoutons d'ailleurs que si le dégel du point d'indice est nécessaire pour tous les agents, il est à lui seul insuffisant pour obtenir le rattrapage salarial dont les personnels de l'Education Nationale ont besoin. Le SNALC fait de cette question une priorité : le ministère dispose de nos propositions sur sa table des négociations mais ne semble pas avoir pris la mesure de cette problématique quand on constate que de petites primes sont censées nous satisfaire…
Or, la question de nos traitements ne doit pas être évoquée à la légère : notre département connaît des problèmes de plus en plus forts de recrutement et fait appel, désormais aussi dans le premier degré, à des contractuels, et ce de plus en plus. Prendrons-nous prochainement le chemin d'autres académies qui en sont à se réjouir de remplacer des professeurs diplômés par des quidams aux parcours incertains auxquels on offre un contrat au bout d'une demi-heure de « job-dating » ? Ce n'est pas une réponse adaptée à la crise que nous connaissons et le problème est pris dans le mauvais sens : quand l'Education Nationale manque de personnel, ce n'est pas en organisant une grande braderie que l'on trouvera preneur, mais en augmentant l'attractivité des postes, notamment par un salaire plus convenable et adapté au niveau d'études des lauréats de concours. Pour le SNALC, la priorité d'une Education Nationale devrait être de faire progresser les élèves. Il est donc essentiel de ne pas placer n'importe qui devant ces jeunes. Il ne suffit pas pour enseigner d'en avoir envie, il faut surtout avoir été correctement formé. Là aussi, des efforts restent à fournir. Et que dire de l'éthique quand nous voyons l'institution se réjouir d'un « résultat si positif » ? Intensifier le recours à des personnels aux statuts précaires et pire, s'en féliciter : où allons-nous ? Les interventions répétées dans les médias de notre syndicat sur le sujet ont fort heureusement permis de rétablir la réalité de cette crise des recrutements et du système entier.
Car pour pallier à cette difficulté de recrutement, les solutions avancées par l'administration vont de mal en pis. La contractualisation galopante n'en est qu'une partie. La décision de rendre l'obtention des temps partiels plus difficiles est elle aussi à attribuer au manque criant de personnel, nous ne nous y trompons pas ; mais empêcher les collègues d'exercer selon une quotité qui leur permet d'accepter leurs conditions de travail va probablement mener à l'effet inverse de celui recherché… plus d'arrêts, plus de démissions peut-être ; est-ce vraiment un bon calcul ?
Le SNALC voit également un sujet de vigilance dans la refonte de la formation initiale. Au-delà des polémiques sur le niveau de recrutement et la baisse d'ambition des concours, nous nous inquiétons sur les conditions d'entrée dans le métier ; si la formation « au contact des pairs » nous a toujours paru une bonne chose, il faudra veiller à ne pas utiliser les étudiants comme des moyens de remplacement supplémentaires… L'exercice en responsabilité totale ne doit intervenir que lorsque l'assise professionnelle est suffisante.
Pour finir sur ce thème au combien sensible du manque de personnel, nous sommes estomaqués des dernières déclarations de notre nouveau ministre : s'il venait à mettre en application ses sulfureuses

mesures au sujet des absences des professeurs (qui, le SNALC le rappelle, font partie des fonctionnaires les moins absents dans notre pays), le SNALC ne manquerait pas de s'opposer de toutes ses forces à ce qui lui apparait comme une provocation visant à discréditer la profession, comme avait si bien su le faire son prédécesseur.
Au lieu de fantasmer une école du futur en mode start-up, reposant sur des expérimentations et des innovations sans évaluation ou bilan réalisé, penchons-nous sur le cœur du problème et redonnons à nos personnels leur place et leur statut.

Aider les élèves à progresser, ce n'est possible que lorsque les classes ne sont pas trop chargées. Dans le premier degré, le SNALC regrette qu'en fait d'ajustements, ce CTSD propose 6 fermetures de classes pour 9 ouvertures. Si le solde est positif, ces mesures restent insuffisantes pour placer les enfants dans de bonnes conditions d'apprentissage. Trop d'écoles sont encore surchargées en termes d'effectifs et ne voient pas d'ouvertures programmées faute de locaux ou d'arbitrages à faire. Nos professeurs des écoles sont de véritables experts de classes à multi-niveaux, dans lesquelles la différenciation pédagogique est de plus en plus prononcée, et dans lesquelles se trouvent désormais des élèves en situation de handicap qui relèveraient de structures spécialisées. Tout cela à 26, 27, 28 voire plus… De plus, nous restons dans un contexte sanitaire particulier : les apprentissages ont souffert des confinements, distanciel et septaines. Il faut mettre plus de moyens, en premier lieu humains, pour pallier les manques de cette scolarité hachée.

Et dans le second degré ? Le SNALC souhaiterait, faute de groupe de travail et/ou CTSD 2nd degré, qu'un bilan des ajustements sur les DHG collèges puisse être fait au CTSD. Pouvons-nous nous réjouir de nouvelles ouvertures de classes en collège ?

Vous remerciant de votre écoute,

Les représentants du SNALC au CTSD de l'Hérault

snalc
de l' école au supérieur